

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00872 Numéro SIREN : 753 430 925 Nom ou dénomination : KUDA
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 7649

Greffe du tribunal de commerce de Fréjus



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/7649

Déposant :

Nom/dénomination : KUDA

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 753 430 925

N° gestion : 2012 B 00872

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	15 635	15 635				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	221 608	127 080	94 528	113 142	18 614	16.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations	159 068		159 068	107 430	51 638	48.07
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		396 326	142 715	253 611	220 586	33 024	14.97
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	154 649		154 649	185 800	31 151	16.77
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	39 671		39 671		39 671	
	Autres créances	14 018		14 018	16 207	2 189	13.50
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	35 169		35 169		35 169	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	243 507		243 507	202 007	41 500	20.54
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	639 833	142 715	497 118	422 593	74 525	17.64

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2019 12	Exercice N-1 31/01/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 38 000)	38 000	38 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 800	3 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	74 786	18 991	55 795	293.80
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	44 619	50 935	95 554	187.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	71 967	111 726	39 759	35.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		13 017	13 017	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	228 123	227 739	384	0.17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 637	22 240	13 397	60.24
	Dettes fiscales et sociales	40 213	38 188	2 025	5.30
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	121 178	4 822	116 356	NS
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	425 151	306 006	119 144	38.94
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	497 118	417 732	79 385	19.00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

197 028 78 268

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffère TOTAL PASSIF
ATTENTION : RESULTAT BILAN diffère RESULTAT COMPTE DE RESULTAT



a. p. w.

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2019 12			Exercice N-1 31/01/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	974 877		974 877	1 048 702		73 825	7.04
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 388		4 388	3 998		390	9.75
Chiffre d'affaires NET	979 265		979 265	1 052 700		73 435	6.98
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 261	750		1 511	201.48
Autres produits			3	127		124	97.80
Total des Produits d'exploitation (I)			981 529	1 053 577		72 048	6.84
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			546 051	559 576		13 524	2.42
Variation de stock (marchandises)			31 151	18 569		49 720	267.76
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 056			3 056	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			330 419	329 543		876	0.27
Impôts, taxes et versements assimilés			11 443	8 272		3 170	38.33
Salaires et traitements			80 687	76 089		4 599	6.04
Charges sociales			21 866	25 382		3 516	13.85
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 614	22 821		4 207	18.43
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			21	525		504	96.00
Total des Charges d'exploitation (II)			1 043 308	1 003 639		39 670	3.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			61 779	49 939		111 718	223.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/01/2019 12	31/01/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 004	18 774	770	4.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 004	18 774	770	4.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	18 004	18 774	770	4.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	43 776	68 712	112 488	163.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	844		844	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	844		844	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	844		844	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		12 917	12 917	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	999 533	1 072 351	72 818	6.79
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 044 152	1 016 556	27 597	2.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	44 619	55 795	100 415	179.97

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffère TOTAL PASSIF
ATTENTION : RESULTAT BILAN diffère RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

Dossier N° 041813 en Euros.

EXPERA CONSEILS BARJOLS



a. p. w.

KUDA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 38 000.00 €

Siège social : LOT LA TUILIERE N2 - RN7

83480 PUGET SUR ARGENS

753 430 925 RCS FREJUS

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 31 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le trente et un juillet, à quatorze heures,

La société JEMANATI, représentée par Monsieur Ivan TIMMERMAN agissant en qualité de gérant, associée unique de la société KUDA, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique déclare que les documents suivants, établis par Monsieur Ivan TIMMERMAN, gérant, lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2019,
- le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Examen du rapport de gestion de la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

❖ PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 janvier 2019, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39,4 du même code.

❖ DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2019, s'élevant à 44 619 €, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	44 619.00 €
sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de	74 786.00 €
qui ressortira ainsi à 30 167.00 €	

• Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les distributions de dividendes, au titre des exercices précédents :

Exercice clos le 31 Janvier 2018 : NEANT

Exercice clos le 31 Janvier 2017 : 55 100.00 €

Exercice clos le 31 Janvier 2016 : NEANT

❖ TROISIÈME DECISION

L'associé unique, prend acte des conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce :

La Société a versé à la Société JEMANATI, une somme de 92 669.44 € au titre de la sous-location des locaux d'exploitation, correspondant au loyer et charges.

La Société JEMANATI nous a facturé la somme de 90 000.00 € au titre d'une convention de prestation de services.

La Société a versé à la Société JEMANATI :

- La somme de 5 533.12 € correspondant aux frais « ENERGIE »
- La somme de 7 074.23 € correspondant aux frais « TAXE »
- La somme de 1 840.10 € correspondant aux frais « Emplacement publicitaire »

❖ QUATRIÈME DECISION

L'associée unique décide de l'absence de rémunération annuelle de Monsieur Ivan TIMMERMAN, en contrepartie de ses fonctions de gérant.

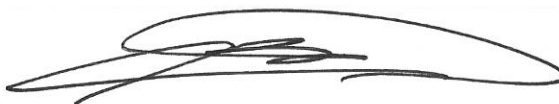
En outre, l'associée unique décide que le gérant aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

❖ CINQUIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique



27
2019
11



a. / 20